



Inscription des élèves Année scolaire 2012-2013

Document d'information pour les parents

La période d'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2012-2013 se déroulera **du 24 janvier au 24 février 2012**. Nous vous demandons d'inscrire votre enfant en indiquant, sur le formulaire ci-joint, le choix de l'école dans la section 1. Ensuite, vous devez apposer votre signature dans le rectangle situé au verso du document et inscrire la date. S'il manque des données dans les différentes sections ou encore si certaines des données déjà inscrites sont erronées, nous vous demandons d'apporter les corrections nécessaires. Une fois rempli, veuillez retourner le formulaire à l'école que fréquente votre enfant.

Conformément aux *Critères d'inscription des élèves dans les écoles – Année scolaire 2012-2013*, document adopté par le conseil des commissaires le 19 décembre 2011 et disponible à l'école de votre enfant, l'inscription annuelle s'effectue dans l'école de quartier scolaire de l'enfant ou dans l'école fréquentée dans l'année en cours (libre-choix ou transfert).

L'article 4 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que les parents ont le droit de choisir, à chaque année, l'école qui répond le mieux à leur préférence (demande de libre-choix). Ce même article stipule que ce droit est assujéti aux critères d'inscription des élèves dans les écoles.

Toute demande de libre-choix (renouvelée ou nouvelle) devra être accompagnée d'un formulaire distinct du formulaire *Demande d'admission et d'inscription*. Ce formulaire *Demande de libre-choix d'école* est disponible à l'école de votre enfant.

Si vous prévoyez déménager hors du territoire de la commission scolaire, veuillez en aviser la direction de votre école.

Vous trouverez au verso, un tableau précisant les dates qui devront être respectées pour la réception des demandes, pour l'information ou les avis destinés aux parents et pour le traitement des demandes. Nous vous invitons à le conserver et à vous y référer au besoin.

ÉCHÉANCIER	
Du 24 janvier au 24 février 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Admission pour les nouveaux élèves; • Inscription pour tous les élèves du primaire et du secondaire; • Possibilité de faire une demande de libre-choix d'école (formulaire disponible dans les écoles).
Du 19 au 30 mars 2012	Information écrite aux parents en cas d'anticipation de surplus ou d'un nombre insuffisant d'élèves à l'école de quartier
Au plus tard le 27 avril 2012	Avis écrit donné aux parents en cas de transfert d'élève(s).
Au plus tard le 4 juin 2012	Avis aux parents de l'école d'affectation de leur enfant : <ul style="list-style-type: none"> • réponse aux demandes de libre-choix; • confirmation de transfert.
Le 13 août 2012	Date après laquelle seront traitées les demandes de libre-choix faites après le 24 février.
Avant le 31 août 2012	Réponse aux demandes de libre-choix traitées après le 13 août.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la direction de votre école.